

Conasystra/Au terme de son assemblée générale, samedi dernier Le dialogue reste ouvert avec les pouvoirs publics

PSNB
Libreville/Gabon

LA coalition nationale des syndicats professionnels et assimilés du secteur des transports (Conasystra) a tenu une assemblée générale, le samedi 29 juin 2019, au quartier Nzenge-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville. Lors de sa déclaration, le coordonnateur André

Zogo Mba a déclaré que les transporteurs et travailleurs des transports sont victimes de mesures inacceptables. Ce qui les avait conduits à décider d'une augmentation de 100 francs sur chaque trajet. "Cette augmentation a été suivie à près de 98% sur toute l'étendue du territoire national. Malgré les déclarations d'intimidation et d'instrumentalisation d'une certaine coalition à une tête qui s'ingérait dans notre secteur d'acti-



Les membres de la coalition des syndicats des transporteurs réunis en assemblée générale samedi dernier.

Photo : Prosper Sax Nzé Bekalé/ L'Union
vité, après plusieurs années de pratiques douteuses et d'arnaque, ils dénoncent aujourd'hui l'augmentation des prix de transport. Cependant, elle prétend défendre les intérêts des transporteurs. Une trahison flagrante et manifeste vous est démontrée", a-t-il indiqué. André Zogo Mba en a profité pour présenter à l'assistance la grille des prix sur le transport, en vigueur au Gabon depuis le 5 février 1971 relevée par l'ordonnance N° 3/31/PR/MTCA/DT et réitérée par le décret N° 00028/VP/MTT-FFLCCS/DGTT du 16 juillet

1984. "La Conasystra qui reste ouverte au dialogue avec les pouvoirs publics, salue aussi la récupération des missions du ministère des Transports, qui jadis, étaient exploitées irrégulièrement par certaines mairies (...) Nous prenons acte et faisons constater à l'opinion nationale et internationale que la coalition a parfaitement atteint ses objectifs le 24 juin dernier. Outre la continuité de notre combat, nous lançons un préavis de grève illimitée qui prendra effet après notre prochaine assemblée générale", a conclu André Zogo Mba.

Petit angle

Les "clandos" ne cèdent pas

F.S.L.
Libreville/Gabon

BIEN que les transporteurs urbains (taxis, taxi-bus et clandos) se soient conformés au communiqué du ministre des Transports et du Tourisme visant à mettre un terme à leur décision d'augmenter de 100 francs le tarif en vigueur sur chaque destination, la surenchère sur le terrain se poursuit. Si les taxis et taxi-bus, de leur côté, respectent la consigne ministérielle, les "clando", eux, fixent les

prix à leur guise. Un tour, par exemple, à la zone de débarquement du quartier Ondogo, le week-end écoulé, a permis de constater le bras de fer auquel se livrent depuis lors usagers et transporteurs. Ce sont de violentes échanges verbaux qui éclatent accompagnés souvent de menaces et d'intimidations. Ces scènes se produisent, en général, aux zones d'embarquement et de débarquement des véhicules à usage de clandos. Leurs conducteurs continuent de tenir bon, malgré le rappel à l'ordre du ministre de tutelle.

Ici et ailleurs

• Livre
Mémoires d'un "indigné" gabonais



Parution du nouvel ouvrage de Benoît Ogoula Iquaqua, «L'appel de l'aurore».

Ce lundi 1er juillet sera présenté dès 17h à la salle de conférence de l'immeuble Arambo "Owanga ou l'appel de l'aurore" de Benoît Ogoula Iquaqua Djemba, publié aux éditions Faro. Le public aura l'occasion de découvrir ce patriote peu connu de "l'intelligentsia locale" et des nouvelles générations de Gabonais. Bien que n'ayant pas pu jouer un rôle politique de premier plan dans le Gabon post-indépendance, Benoît Ogoula Iquaqua Djemba reste dans l'histoire coloniale du Gabon comme l'homme de l'Acte héroïque du 1er juillet 1932. L'ouvrage sera présenté et commenté par un collectif de quatre universitaires.

Rassemblés par SNN



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

NOTE D'INFORMATION AUX EMPLOYEURS DE L'OGOUE-MARITIME

(Portant procédure exceptionnelle de production des DTS et paiement des Cotisations Sociales du 2ème trimestre 2019)

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les Employeurs de la Province de l'Ogooué-Maritime qu'à compter du 1er juillet 2019 et à titre exceptionnel, la production des DTS et le paiement de leurs obligations sociales se feront ainsi qu'il suit :

Déclaration Trimestrielle des salaires (DTS)
Uniquement par e-déclaration (déclaration en ligne) via notre site www.cnss.ga
Pour toute information liée à la prise en charge des DTS, bien vouloir nous contacter au : +241 01 79 12 96

Versement des cotisations sociales
Uniquement par virement bancaire ou par dépôt en espèces sur notre compte :
Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Domiciliation **BICIG PORT-GENTIL FIRST**
Code Banque : 40001
Code Agence : 09080
Numéro de Compte : 07791100053
Clé RIB : 60
IBAN : GA21 4000 1090 8007 7911 0005 360

Pour permettre une meilleure identification des cotisants, chaque employeur est tenu de transmettre à l'adresse mail cotisations@cnss.ga les éléments ci-après :

Pour le paiement de la DTS du 2ème trimestre 2019 :
- Copie ordre de virement et/ou Copie Bordereau de versement ;
- Copie Accusé réception de la Déclaration Trimestrielle des Salaires (DTS) ;

Pour tout autre paiement :
- Copie ordre de virement et/ou Copie Bordereau de versement ;
- Copie document justificatif du paiement (moratoires, redressements, impayés, état des sommes dues, tout autre document pouvant justifier le paiement)

Les reçus d'encaissement par la CNSS seront retournés aux employeurs après l'encaissement effectif de la cotisation.

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, s'excuse du désagrément occasionné et vous remercie de votre bonne compréhension.

Fait à Libreville, le 26 juin 2019



Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 9432
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialesgabon